ASSURANCE (LAWPRO)

DEMANDE DE GARANTIE RELATIVE AUX ACTIVITÉS LIÉES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Assurance LawPRO MD

Nom : _____

Nº de membre du Barreau de L'Ontario : _____

LAWPRO a le plaisir d'offrir à titre de garantie facultative un avenant à la police du régime du Barreau qui respecte les exigences annuelles minimales en matière d'assurance fixées par le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) à l'égard de ses agents de marques de commerce et de ses agents de brevets titulaires de permis. Cette garantie facultative est offerte au coût de 2 000 $ par assuré. En plus de la protection qui vous est offerte en qualité d'assuré dans le cadre du régime du Barreau, cette garantie supplémentaire s'applique aux réclamations couvertes présentées à l'extérieur du Canada et couvre les travaux accomplis en qualité de titulaire de permis du CABAMC qui dépassent la portée des lois du Canada.

Pour présenter une demande en vue de faire ajouter à votre police de 2027 l'avenant de GARANTIE RELATIVE AUX ACTIVITÉS LIÉES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, veuillez répondre aux questions suivantes :

Je confirme que je suis titulaire de permis en règle du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC)

- ❑ oui
- ❑ non

Quel est votre numéro de permis du CABAMC? _____

Quels étaient vos honoraires bruts réels facturés pour vos travaux accomplis dans le contexte d'ACTIVITÉS LIÉES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE à titre de membre du CABAMC au cours de votre dernier exercice financier terminé?

Choisissez le code applicable à partir de la page 4 du « Guide du régime ». Indiquez seulement le code qui correspond à la fourchette d'honoraires facturés. N'incluez PAS dans ce calcul vos honoraires facturés pour des travaux non liés au CABAMC. _____

Quels sont les honoraires bruts que vous prévoyez facturer pour vos ACTIVITÉS LIÉES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE à titre de membre du CABAMC au cours de votre exercice financier actuel?

Choisissez le code applicable à partir de la page 4 du « Guide du régime ». Indiquez seulement le code qui correspond à la fourchette d'honoraires facturés. N'incluez PAS dans ce calcul vos honoraires facturés pour des travaux non liés au CABAMC. _____

Quel est le pourcentage estimatif du temps que vous avez facturé au cours de votre exercice financier actuel pour vos travaux comme titulaire de permis du CABAMC par type et territoire de dépôt?

Le total des pourcentages indiqués dans ce tableau doit atteindre 100 %.

	Dépôts auprès de l'OPIC pour le Canada et ailleurs et comme agent de marques de commerce reconnu devant l'USPTO	Dépôts non auprès de l'OPIC à l'USPTO	Dépôts non auprès de l'OPIC dans d'autres pays	Totaux
Marques de commerce				
Brevets				
			Total global :	

Pour vos travaux à l'étranger non liés à l'OPIC, quel est le pourcentage de vos dépôts faits directement plutôt que par l'entremise d'un agent?

Le total des pourcentages indiqués dans ce tableau doit atteindre 100 %

	Directement	Par l'entremise d'un agent	Totaux
Marques de commerce			
Brevets			
		Total global :	

En tant que titulaire de permis du CABAMC, avez-vous déjà fait l'objet d'une suspension, d'une mesure disciplinaire ou d'une plainte?

- ❑ oui
- ❑ non

Vos assureurs antérieurs/actuels ont-ils reçu un avis de toutes les réclamations que vous auriez été tenu de signaler aux termes d'une police d'assurance erreurs et omissions antérieure ou actuelle en matière de brevets et de marques de commerce?

- ❑ oui
- ❑ non

Avez-vous déjà fait l'objet d'un refus de protection des erreurs et omissions en tant qu'agent des brevets/ marques de commerce ou d'une annulation de votre police par l'assureur?

- ❑ oui
- ❑ non

Date de mise en vigueur de la couverture demandée : _____ /_____ /_____ (jj/mm/aaaa)

Signature du DEMANDEUR : _____ **Date:** _____ /_____ /_____ (jj/mm/aaaa)

Par la poste :
ASSURANCE LAWPRO
250, rue Yonge
Bureau 3101, C. P. 3
Toronto (Ont,) M5B 2L7

or

par téléc. :
416-599-8341
ou 1-800-286-7639

or

par courriel :
service@lawpro.ca